

En région

RÉUNION GROUPAMA TRANSPORT ET AVIVA

27 Avril 2010 à Angers

Le 27 avril 2010 les courtiers de la région ouest étaient conviés par le SFAC à Angers pour un petit déjeuner compagnie avec Groupama Transport et AVIVA; cette réunion était tenue sous la présidence de Yves Mignot, président du SFAC-Ouest.

GROUPAMA TRANSPORT

Groupama Transport est spécialisé dans l'assurance transport et maritime. Il est présent sur le territoire français à travers 7 délégations régionales : Le Havre (son siège), Nantes, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille et Paris.

C'est d'ailleurs la délégation régionale ouest représentée par Eric PERIO qui a réalisé un exposé clair et complet de l'activité de Groupama Transport.

C'est tout d'abord, Gilles DORY Directeur des Réseaux, qui a pris la parole pour présenter la compagnie ainsi que l'activité cargo.

On retrouve une gamme de produits à destination des entreprises industrielles et commerciales, les artisans et les commerçants.

Eric PERIO a présenté dans la gamme transporteurs et logisticiens, GT Global Trans qui est un produit global d'assurance pour les entreprises de transport.

Enfin, le dernier volet d'activité tient en l'assurance plaisance avec des garanties pour les bateaux de plaisance comme pour les yachts de prestige, pour les chantiers de construction plaisance et les professionnels du nautisme.



Les participants ont pu, à loisir, poser toutes questions utiles aux intervenants présents dans une atmosphère privilégiée.

Contacts Groupama Transport

Gilles DORY - Directeur des réseaux courtage
gdory@groupama-transport.com - Tél. 01 56 69 74 02

Éric PERIO - Délégation régionale Nantes
eperio@groupama-transport.com - Tél. 02 51 83 17 24

AVIVA

AVIVA Ouest en la personne d'Isabelle BLASCO Responsable Réseau Courtage a offert aux courtiers présents une étude exhaustive des garanties santé pour les professionnels de santé en montrant notamment les spécificités d'assurance de ces professionnels.



Benoît SEBILLE, Adjoint responsable Formation réseaux a démontré que les calculs de la rente d'invalidité découlent de processus contractuels complexes dont les résultats se révèlent très souvent décevants pour les professionnels de santé pour qui le moindre problème physiologique a des conséquences professionnelles importantes. Il ressort de cette étude que :

- la garantie de l'invalidité professionnelle implique une évaluation exclusivement professionnelle, sans barème restrictif préétabli ;
- la rente servie ne doit pas être réduite du fait de l'âge de l'assuré, ou du fait d'une possible reconversion professionnelle ;
- le taux appliqué à la rente souscrite doit être déterminé selon la formule T/166 plutôt que les formules T/100 ou (T-33)/33.

La présentation des différentes garanties «Invalidité» dédiées aux professionnels de santé a suscité chez les courtiers présents un vif intérêt et une attention toute particulière.

Contact AVIVA

AVIVA Centre d'affaires Espace Performance
Bat. F6 - 35769 Saint Grégoire
Tél. 02 23 25 29 06